

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 9 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le 9 avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre BECHTER, en date du 2 avril 2010, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents : Jean-Pierre BECHTER

CORBEIL-ESSONNES : Jean-François AYMARD ; Jean-François BAYLE ; Sylvain DANTU ; Cristela DE OLIVEIRA ; Samira KETFI ;

ETIOLLES : Philippe BRUN ; Piero DELA MARIA BASSANI ; Daniel FONTAINE ; Alain GOUDET ;

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET ; Michel BERNARD ; Elisabeth GIRARDIN ; Colette MARTIN ; Christine PINAUD-GROS ; Arlette TRAMBLAY ;

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Claude DECHAMP ; Jean-Marc DEVOGE ; Anne-Marie LANZA ; Pierre LORIN ; Jean-Pierre MARCELIN ; Michel PILOT ;

SOISY-SUR-SEINE : Paul CHAMBREUIL ; Christine LANTZ-SEGARD ; Bernard MEDER ; Elisabeth PETITDIDER ; Jean-Baptiste ROUSSEAU ; François SHORTER ;

Pouvoirs : Cécile CLOAREC donne pouvoir à Christine LANTZ-SEGARD

Gilles DELAME donne pouvoir à Claude DECHAMP

Michelle FOUCHER donne pouvoir à Jean-Pierre MARCELIN

François GROS donne pouvoir à Christine PINAUD-GROS

Alyat FRANTZ donne pouvoir à Philippe BRUN

Annie GRAND donne pouvoir à Alain GOUDET

Michèle JEHANNO donne pouvoir à Michel PILOT

Jacques LEBIGRE donne pouvoir à Jean-Pierre BECHTER

Absents : Mourad BOUDJEMAA ; François BUSY ; Stéphanie COUTARD ; Carlos DA SILVA ; Marie-Pascale LEFORT ; Thierry MAINE ; Damanguere Redanga N'GAIBONA ; Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET ; Françoise NOUAILHAC ; Stéphane PIHAN ; Bastien SADOUL ; Isabelle TROUSSELLE

Formant la majorité des membres.

La séance est ouverte à 19 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Président, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Samira KETFI, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Monsieur le Président indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 mars 2010.

Approuvé à l'unanimité

1 Compte administratif et compte de gestion 2009

Monsieur Philippe BRUN présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2009. Il fait remarquer que l'excédent de fonctionnement est supérieur à celui qui a été prévu.

Il indique également l'ajout sur table d'un tableau relatif au Budget 2010 reprenant la section de fonctionnement du Budget 2009, les Décisions Modificatives 2009, le Compte Administratif 2009, ainsi que les prévisions du Budget 2010.

Arrivée de Madame Isabelle TROUSSELLE et de Messieurs Carlos DA SILVA et Stéphane PIHAN.

Sortie de Monsieur le Président durant le vote.

Adopté à la majorité, 1 abstention (Monsieur Carlos DA SILVA).

Retour de Monsieur le Président.

2 Affectation du résultat 2009

Il est demandé au Conseil de la Communauté d'Agglomération d'autoriser l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 à la section d'investissement.

Adopté à la majorité, 2 abstentions (Messieurs Carlos DA SILVA et Stéphane PIHAN).

3 Budget primitif 2010

Un tableau récapitulatif du Budget 2010 a été mis sur table.

Arrivée de Monsieur François GROS.

Monsieur Stéphane PIHAN rappelle que pendant le débat d'orientation budgétaire, il a été signalé que la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne n'avait pas de réelle ligne directrice, et qu'il n'y a pas eu de progrès depuis.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU indique que le Budget doit impérativement être voté

avant le 15 avril ; qu'en conséquence, depuis le débat d'orientation budgétaire, le travail nécessaire n'a pu être fait, mais qu'il devrait être amorcé d'ici septembre.

Il ajoute que malgré le défaut de ligne directrice forte, divers projets sont lancés dans chaque commune. Ainsi, il va approuver le budget afin de ne pas freiner les projets déjà engagés, mais prône toutefois la vigilance.

Arrivée de Monsieur Damanguere Redanga N'GAIBONA.

Monsieur François GROS fait remarquer que dans toute institution, il faut tenir compte de l'actif et du passif. Le passif de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne est le PPI ; les orientations ont été décidées il y a 4 ans, et il ne faut pas tout remettre en cause pour l'année d'exercice qui reste.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU précise, toutefois, qu'il va falloir approuver le nouveau PPI de 2011 dans quelques mois et qu'aucune orientation n'est prévue à ce jour. En effet, en dehors d'un audit « voirie », la seule orientation concerne le développement économique et les projets dans ce domaine se résument à la ZAC des Haies Blanches, à la pépinière d'entreprises sur Corbeil-Essonnes, ainsi qu'à des aides à des commerces de proximité. Il faudra donc se mobiliser dans les mois à venir et travailler sur des orientations communes aux villes.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN signale qu'en effet, le Budget 2010 est prévu pour solder le PPI en cours, et qu'il faut préparer le prochain, qui sera un objectif nouveau. Les deux axes forts de ce nouveau PPI seront la voirie et le développement économique.

Monsieur Philippe BRUN indique que le travail budgétaire aurait pu être fait plus tôt, mais que cela n'a pas été possible en raison des incertitudes concernant le maintien de la Taxe Professionnelle et le devenir d'Altis.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU rappelle que les orientations ne concernent pas que le PPI. Il faut également réfléchir sur les orientations en matière de fonctionnement.

Monsieur Michel BERNARD indique que le PPI est important, mais que, par ailleurs chaque domaine doit faire l'objet d'une politique dans laquelle s'inscriront toutes les actions à venir.

Adopté à la majorité, 2 abstentions (Messieurs Carlos DA SILVA et Stéphane PIHAN).

4 Dotation de Solidarité Communautaire 2010

Chaque année, le Conseil de la Communauté d'Agglomération est amené à se prononcer sur le montant de la dotation de solidarité communautaire attribuée à chacune des communes.

Adopté à l'unanimité.

5 Attribution de compensation dégressive de la Taxe Professionnelle 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération délibère sur la répartition de l'attribution de compensation pour l'année 2010 pour chaque commune.

Adopté à l'unanimité.

6 Attribution de compensation négative de la ville d'Étiolles.

L'attribution de compensation sur l'année en cours concernant la ville d'Étiolles est négative. Il est proposé au Conseil de la Communauté d'Agglomération que cette commune ne reverse pas cette somme à la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne.

Monsieur BRUN sort durant le vote.

Adopté à l'unanimité.

Retour de Monsieur BRUN et sortie de Monsieur DA SILVA.

7 Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour chacune des communes constituant la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne pour 2010

Monsieur Philippe BRUN rappelle que depuis 3 ans, il est procédé à une harmonisation progressive des taux de la TEOM afin de couvrir les dépenses relatives au traitement et à la collecte des ordures ménagères.

Monsieur Jacques BEAUDET signale que ce sera la dernière année, et qu'à partir de l'an prochain on devrait arriver à un taux unique pour toutes les communes.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU fait remarquer que les taux sont différents car ils correspondent à des services différents. Il propose la définition de zones avant une harmonisation totale.

Monsieur Jacques BEAUDET indique que, grâce aux économies réalisées sur les prestations du SIREDOM, les prix ont pu être diminués d'environ 5 %. Cela a permis de ne pas augmenter les taux de la TEOM.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU confirme que les coûts ont en effet diminué cette année, mais qu'une taxe nationale va s'imposer et peut-être augmenter dans les dix années à venir. Il faut donc être vigilant.

Par ailleurs, il existe aujourd'hui deux collectes distinctes qui pourraient être fusionnées dans le cadre d'un avenant avec Derichebourg.

Monsieur Jacques BEAUDET signale qu'un travail est mené avec Derichebourg et le SIREDOM afin d'éviter la hausse des prix dans le temps, notamment concernant l'enfouissement des déchets et le nombre de collectes.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique que la réduction des coûts du SIREDOM résulte essentiellement d'une baisse des coûts de gestion. Actuellement, le coût de traitement et le coût de collecte sont presque équivalents. Pour diminuer le coût de la collecte, il conviendrait de mieux l'organiser sur le territoire.

Monsieur Jacques BEAUDET répond qu'il s'agit bien de l'orientation étudiée actuellement.

Adopté à l'unanimité.

8 Vote du taux relais de la cotisation foncière des entreprises pour 2010

La loi de finances a supprimé, depuis le 1^{er} janvier, la taxe professionnelle payée par les entreprises. Celles-ci s'acquittent désormais d'une cotisation foncière et d'une cotisation sur la valeur ajoutée. Pour cette année, un taux relais de la cotisation foncière doit être

fixé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération. Un taux de 15,80 %, taux de l'ancienne taxe professionnelle, est proposé.

Adopté à l'unanimité.

9 Protocoles transactionnels (nettoisement de voiries)

Monsieur Philippe BRUN rappelle que lors du transfert de la compétence voirie à la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes, le nettoyage de la voirie publique est resté à la charge des communes. Dans l'attente d'une prochaine réunion de la CLECT, des protocoles transactionnels sont proposés aux communes pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

Sortie de Madame Samira KETFI et retour de Monsieur Carlos DA SILVA.

10 Protocole transactionnel avec le Cabinet CAURIS Architectes

Madame Elisabeth PETITDIDIER explique que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Arts Martiaux a été confiée par marché au Cabinet CAURIS. Deux sondages de sol complémentaires ont été réalisés et des résultats différents sont apparus, engendrant des adaptations importantes qui ont modifié le montant des travaux. Le marché a été résilié, ce qui a donné lieu à une demande de paiement complémentaire par CAURIS à hauteur des derniers travaux réalisés. Dans un tel cas, une indemnité de 4 % de la partie résiliée du marché doit être versée. Pour les prestations exécutées en dehors dudit marché, un protocole doit être signé.

Constatant l'absence de l'annexe 1 à la convention contenant les justificatifs des travaux supplémentaires, elle demande par ailleurs qu'un complément de délibération soit adopté ultérieurement.

Adopté à l'unanimité.

11 Autorisation au Président de signer une convention d'occupation du domaine public avec le SIARCE

Monsieur Jean-François BAYLE indique que le SIARCE a créé, sous les allées Aristide Briand, un poste de refoulement pour l'élimination des eaux usées de Corbeil-Essonnes. Pour son fonctionnement, une canalisation doit être créée. Il faut donc conclure une convention d'occupation du domaine public avec le SIARCE afin de permettre l'installation de cette conduite.

Adopté à l'unanimité.

12 Attribution d'une subvention à la Mission Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE) et autorisation du Président à signer la convention d'objectifs 2010

Monsieur Michel BERNARD détaille les missions de la MIVE. Il s'était engagé à présenter les chiffres relatifs aux issues positives de l'activité de l'association, mais n'a pas été en mesure de les obtenir.

Adopté à l'unanimité.

13 Attribution d'une subvention à l'association PLIE (Plan Intercommunal Ensemble vers l'Emploi) et autorisation du Président à signer la convention d'objectifs 2010

Monsieur Michel BERNARD présente les missions de l'association PLIE. Le protocole initial (2007/2009) signé par les différents financeurs aidant cette association va faire l'objet d'un avenant de prolongation pour l'année 2010 afin de permettre d'uniformiser les échéances des différents accords financiers.

Adopté à l'unanimité.

14 Attribution de subvention à l'association Ecole de la deuxième chance et autorisation du Président à signer la convention d'objectifs 2010

Monsieur Michel BERNARD détaille les interventions de l'association Ecole de la deuxième chance, qui intervient sur notre bassin de développement et d'emploi en aidant des jeunes ayant de grosses difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2009, 17 jeunes de Corbeil-Essonnes ont bénéficié de ce dispositif.

Retour de Madame Samira KETFI.

Adopté à l'unanimité.

15 Attribution de subventions à des associations et autorisation du Président à signer les conventions d'objectifs.

Monsieur Sylvain DANTU indique que la dernière commission du Pôle Vie Locale a émis un avis favorable pour les demandes de subvention figurant dans le document joint au dossier.

Monsieur Stéphane PIHAN demande que la subvention octroyée à l'Office du Tourisme, qui n'est pas passée en commission, soit retirée de l'ordre du jour.

Il est indiqué que la Communauté d'Agglomération d'Evry est également susceptible de verser une subvention à cette dernière association.

Adopté à l'unanimité.

Sortie de Monsieur Piero DELA MARIA BASSANI.

16 Autorisation au Président de lancer et de signer un marché de diagnostic de la voirie communautaire

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU explique qu'il faut faire appel à un bureau d'études, dans le cadre d'un marché à bons de commandes, afin d'établir un diagnostic de la voirie et savoir quels travaux doivent être effectués.

Adopté à l'unanimité.

Sortie de Monsieur Sylvain DANTU et retour de Monsieur Piero DELA MARIA BASSANI.

17 Autorisation au Président de signer l'avenant n°1 au marché 2009-12 de travaux d'aménagement du centre ville du Coudray-Montceaux

Monsieur François GROS présente le programme pour l'aménagement du Centre Ville du Coudray-Montceaux. Les travaux sont en cours depuis novembre 2009 et devraient s'achever en juillet 2010. Afin de financer les besoins ou adaptations qui sont nécessaires

à la parfaite exécution de l'opération, il convient de passer un avenant au marché initial.
Adopté à l'unanimité.

18 Résiliation des marchés relatifs à la réhabilitation du Théâtre à Corbeil-Essonnes (MOE / SPS / SSI/ CT)

Monsieur Daniel FONTAINE explique que depuis 2005, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne travaille sur des travaux d'aménagement et de réhabilitation du Théâtre de Corbeil-Essonnes. Le projet d'origine ayant évolué, les trois contrats de prestations intellectuelles conclus en 2005, 2006 et 2007 doivent être résiliés et il y a lieu de verser des indemnités.

Monsieur Carlos DA SILVA demande s'il est exact que l'Ecole Départementale de Théâtre ne pourra plus occuper le Théâtre. Il lui est indiqué qu'aucune décision n'est encore prise à ce sujet.

Adopté à la majorité, 1 abstention (Monsieur Carlos DA SILVA).

Retour de Monsieur Sylvain DANTU.

19 Acquisition d'une parcelle située au Saule Saint Jacques à Ormoy en vue de la réalisation de la desserte du Val d'Essonne – appartenant à Madame Veisz, épouse Germes Patricia : modification du prix d'acquisition

Monsieur Michel BERNARD rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la « ZAC des Haies Blanches », la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne doit acquérir 16 parcelles. L'ensemble des propriétaires a approuvé ce projet et a consenti à céder une partie de leur parcelle. A ce jour, l'un des propriétaires souhaite que le prix de sa parcelle soit revu à la baisse. Il est donc nécessaire d'apporter des modifications aux documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

20 Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et l'ADIL 91

Monsieur Jean-François AYMARD expose que dans le cadre du PLHI, un partenariat avec l'ADIL 91, destiné notamment à conseiller les ménages sollicitant une aide communautaire à la primo-accession et au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, doit être passé.

Adopté à l'unanimité.

21 Emploi de TIG (Travail d'Intérêt Général) et TNR (Travailleurs Non Rémunérés)

Monsieur Daniel FONTAINE rappelle qu'avant d'être géré par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne, grâce à une convention avec une association, le Théâtre avait la possibilité d'employer, pour certains travaux, des personnes entrant dans le cadre de travaux d'intérêt général ou de travailleurs non rémunérés. Depuis, cette convention n'a pas été reconduite, ce qu'il est proposé de faire.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande si cela répond vraiment à un besoin du Théâtre car les emplois concernés ne sont pas réguliers.

Il lui est indiqué qu'en effet, cela répond à des travaux qui ne sont pas réguliers, qui ne justifient pas d'avoir un salarié à temps plein, et qui sont en général effectués par des intérimaires, solution qui est onéreuse. De plus, la période peut être choisie.

Adopté à l'unanimité.

Sortie de Monsieur Pierre LORIN.

22 Autorisations de programme et crédits de paiement 2010

Monsieur Philippe BRUN indique qu'il est question d'opérations qui sont inscrites au PPI et qui ne seront pas réalisées sur une seule année.

Adopté à l'unanimité.

23 Avis de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne sur l'adhésion du Syndicat intercommunal pour l'enlèvement des ordures ménagères (S.I.E.O.M.) au SIREDOM.

Monsieur Jacques BEAUDET explique que le SIEOM a demandé, en décembre dernier, son adhésion au SIREDOM. Le comité syndical du SIREDOM a entériné son accord. Mais après chaque décision du SIREDOM, toutes les communes doivent donner leur avis.

Madame Christine PINAUD-GROS souhaite savoir où passent les véhicules de collecte.

Monsieur Jacques BEAUDET indique qu'ils passent par des petits villages situés complètement au sud du département.

Il est fait remarquer que le SIREDOM ne souhaitait pas alourdir la charge de traitement d'ordures ménagères à Vert-Le-Grand sous peine de devoir faire un four supplémentaire.

Monsieur Jacques BEAUDET explique de depuis deux ans, le contenu de l'apport fourni par les déchets triés diminue considérablement la masse des ordures ménagères. A ce jour, les fours manquent, la production est en baisse et il convient d'assurer la continuité de la production d'énergie et ainsi, une rentabilité. C'est pourquoi des clients extérieurs comme ce syndicat sont acceptés par le SIREDOM.

Adopté à l'unanimité.

24 Autorisation au Président de faire une demande de permis de construire pour la coursive au Stade nautique de Corbeil-Essonnes

Monsieur le Président demande dans quel délai cette coursive peut être réalisée.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU indique que les travaux prendront plusieurs mois et que du fait de l'interconnexion des bassins, la fermeture du Stade nautique est inévitable.

Par ailleurs, l'enjeu de cette coursive est une meilleure gestion du personnel et la possibilité d'ouvrir un bassin lorsque l'autre est vidangé.

Adopté à l'unanimité.

25 Acceptation d'un fonds de concours pour la création de parking au Coudray-Montceaux

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU indique que la commune du Coudray-Montceaux a réalisé des travaux sur un espace géré par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes et qu'il faut effectuer quelques réajustements. Il voudrait toutefois que la TVA soit retirée du remboursement du montant. De plus, ce projet doit être ajouté au PPI.
Adopté à la majorité, 1 abstention (Monsieur Carlos DA SILVA).

Monsieur Stéphane PIHAN souhaite qu'une réunion soit organisée pour faire le point sur la subvention attribuée à l'Office de Tourisme, et il demande également si le cinéma de Corbeil-Essonnes va fermer. La commission culture examinera cette question.

Fait au Coudray-Montceaux, le 14 avril 2010.

Cette séance fait l'objet d'un enregistrement qui est à la disposition du public.

Jean-Pierre BECHTER



Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes